

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

**CADRE DE COMPAGNIE D'APPELÉS DU SNU**

EXEMPLARITÉ, INTÉGRITÉ ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

**DIRECTION OU SERVICE :** DDCSPP DU CHER - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

**CATÉGORIE :**

**POINTS NBI :**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : 23 avril 2019

- du mardi 23 avril au vendredi 26 avril (formation nationale)
- (possiblement) quelques jours en mai pour la préparation avec l'équipe de direction
- du 10 au 29 juin (dont deux semaines, du 16 au 28 juin, en hébergement à Bourges)

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :**

**Direction ou service :** DDCSPP DU CHER

**Adresse :** 2 RUE JACQUES RIMBAULT - CENTRE CONDÉ – CS 50001 – 18013 BOURGES

**LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION :** CADRE DE COMPAGNIE D'APPELÉS DU SNU

**NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER :** TUTEURS DE MAISONNÉE ET 50 VOLONTAIRES (ENVIRON)

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :** VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3<sup>ème</sup> ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3<sup>ème</sup>, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La préfiguration du SNU doit permettre de mettre en œuvre le dispositif à une échelle réduite afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer les dynamiques partenariales territoriales et d'identifier les éventuels ajustements en vue de l'extension progressive du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge. À cette fin, des premières cohortes de volontaires seront mobilisées dès l'été 2019 et tout au long de l'année scolaire 2019/2020 dans 13 départements préfigureurs.

Dans chaque département préfigureur, la phase de préfiguration comprend :

- un premier « séjour de cohésion pilote » de 12 jours environ, du 16 au 28 juin 2019, destiné à maximum 160 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2019, organisé sous la direction des préfets des départements préfigureurs et des recteurs d'académie;
- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2019, aura lieu au cours de l'année scolaire 2019/2020, dans les départements de résidence des volontaires ;
- 3 à 5 nouveaux séjours de cohésion, chacun destiné à maximum 200 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisés pendant les vacances scolaires de l'année scolaire 2019/2020 et suivis par la réalisation par ces jeunes volontaires de leur mission d'intérêt général.

Dans chacun des 13 départements préfigureurs une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des recteurs, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS (agence régionale de santé).

Dans chacun des départements préfigureurs, un centre d'hébergement abrite les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints : encadrement, activités et gestion

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou de 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes. Une équipe de 5 cadres formés et expérimentés encadre chacune des compagnies. L'un de ces cadres est désigné comme chef de compagnie.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 36 CADRES ET 160 JEUNES APPELÉS (ENVIRON)**

#### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS)**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Education nationale soit dans les armées. Le chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 5 maisonnées
  - Faire respecter le règlement intérieur
  - Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Participer à l'encadrement des activités
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
  - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
  - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
  - Aide les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
  - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation
  - En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

**PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères                 |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère                        | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions                          | <input type="checkbox"/> Le secteur privé          | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers            |

**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

**LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE****CONNAISSANCES :**

Psychologie et sociologie de l'adolescent  
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs  
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux  
Gestion des crises  
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières  
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

**COMPÉTENCES**

Sens des relations humaines  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Sens de l'initiative  
Rigueur dans le comportement  
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse  
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

**VOS CONTACTS EN DDCSPP (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)**

Eric BERGEAULT, chef du service Politique de la Ville, Jeunesse, Citoyenneté- Tel : 02.36.78.37.54 - [eric.bergeault@cher.gouv.fr](mailto:eric.bergeault@cher.gouv.fr)  
Elodie CADORET, référente engagement de la jeunesse - Tel : 02.36.78.37.59 - [elodie.cadoret@cher.gouv.fr](mailto:elodie.cadoret@cher.gouv.fr)

**Pour toute candidature,  
réponse impérative avec CV et lettre de motivation avant le 29 mars 2019  
auprès de la DDCSPP  
uniquement sur cette adresse mel:  
[ddcspp-candidatures-snu@cher.gouv.fr](mailto:ddcspp-candidatures-snu@cher.gouv.fr)**